Maurice EUZENNAT, *Le limes de Tingitane. La frontière méridionale* (Études d'Antiquités Africaines) : Paris, éd. du C. N. R. S., 1989, 399 pages, 227 figures.

En 1954, l'auteur avait été nommé chef du Service des Antiquités du Maroc, dont il fut le dernier directeur dans le cadre du Protectorat. Il pouvait lui sembler alors souhaitable d'écrire, selon le vœu de W. SESTON, une histoire du Maroc romain.

L'avant-propos du présent livre, p. 9-19, montre, sans inutile autosatisfaction, l'ampleur de la tâche réalisée en quelques années, de 1955 à 1962, sous l'impulsion de M. EUZENNAT, par un service constitué par lui, pour l'essentiel. Par un paradoxe qui n'est qu'apparent, la moisson de données nouvelles, qu'un mandat trop court et la dispersion de l'équipe en 1963 n'ont pas toujours permis de mettre en ordre, puis les résultats obtenus par la suite dans le cadre de l'activité du Service Marocain des Antiquités, rendent encore prématuré l'essai d'une grande synthèse, dont cet ouvrage se présente comme une esquisse partielle, qui privilégie de propos délibéré l'étude de l'occupation militaire.

Comme l'indique le sous-titre, ce premier volume est consacré à la « frontière méridionale », c'est-à-dire en fait à trois zones : d'une part, au nord, celle du Rharb et du cours moyen de l'oued Sebou, suivant un itinéraire continu qui mène au sud-ouest à la zone de Volubilis et de Tocolosida ; au sud-est, sur la côte, la zone de Sala, séparée de la ligne défensive précédente par les vastes étendues de la forêt de la Mamora, pratiquement vierges d'un point de vue archéologique. On trouvera pour ces trois zones un examen détaillé des établissements, des forteresses ponctuelles et des dispositifs défensifs continus, souvent d'époque haute, comme la *fossa* de Sala, que l'auteur propose, p. 172, de dater de l'époque flavienne. De même, à Aïn Schkour, le camp peut avoir été établi dès le milieu du I^e^ siècle et, à Tocolosida, avant la fin du I^er^ siècle (p. 254).

Ce livre de M. EUZENNAT, qui abonde en relevés inédits et en observations de première main, n'est pas de ceux qu'un compte rendu nécessairement sommaire permet de faire valoir dans leur grande richesse archéologique. Et l'auteur s'est modestement interdit les conclusions partielles provisoires qui lui auraient permis de souligner la portée historique de ses études, qui n'échappera cependant pas au spécialiste. On ajoutera que l'ouvrage est servi par une illustration particulièrement bien soignée, et notamment par des cartes et des plans qui seront très précieux.

Serge LANCEL.

Épigraphie et numismatique.

Patrizia SABBATINI TUMOLESI, *Epigrafia anfiteatrale dell' Occidente romano*, 1 : *Roma* (Vetera, 2) : Rome, Edizione Quasar, 1988, 187 pages dont 29 planches.

C'est dans le but de mieux appréhender le phénomène de la gladiature et d'élucider autant que possible bien des points qui demeurent obscurs à son sujet que M^me^ SABBATINI a entrepris de publier ou republier et commenter avec soin l'ensemble des inscriptions d'amphithéâtre ou relatives à des spectacles d'amphithéâtre trouvées dans l'ensemble de l'Occident romain ; elle explique d'emblée dans l'avant-propos qu'elle s'est limitée à cette moitié de l'Empire afin d'apporter un complément aux travaux de Louis ROBERT qui recouvrent tout l'Orient grec. Dans le premier volume de la série qu'elle envisage, elle s'en tient à la ville même de Rome, en excluant de son champ de vision les quelque 400 inscriptions du Colisée qui seront ultérieurement examinées à part. Elle commence donc par un relevé commenté des 117 inscriptions qui l'intéressent et qu'elle répartit en trois

sections : celles qui concernent l'administration des *munera* (au nombre de 41 : employés inférieurs, procurateurs des *familiae gladiatoriae* et du *Ludus magnus*, médecins du *Ludus matutinus*), celles qui se rapportent au déroulement des *munera* et des *uenationes* (trois seulement), celles enfin qui nomment des gladiateurs et des écoles de gladiateurs (73). La plupart des textes sont déjà connus, trois seulement sont inédits, quelques autres demeurant peu connus. Toutes les inscriptions sont présentées et commentées, celles qui sont conservées sont accompagnées de photographies dans les planches placées en fin de volume. Le catalogue, établi avec soin, mais sans traductions, est suivi de quatorze pages denses de « considérations générales » sur les thèmes essentiels que les documents mis en série mettent en valeur : évolution et organisation administrative des *munera*, *munera* et *uenationes*, les *ludi* et les écoles de gladiateurs, les gladiateurs « libres » (qui ne seraient pas, selon l'auteur, forcément des ingénus, mais des gladiateurs exerçant leur métier en gestion libre), les types et spécialités des gladiateurs, onomastique et statut juridique, vie privée. Ces pages ont le mérite de faire le point rapide des questions qui se posent, mais l'intérêt de l'ouvrage est certainement constitué par le catalogue très complet, avec les précisions apportées sur chaque inscription et, bien entendu, le répertoire photographique : tout cela nous fournit un instrument de travail facile à utiliser, bien conçu et commodément présenté.

André CHASTAGNOL.

Yale Classical Studies, edited for the Department of Classics by Naphtali LEWIS. Volume XXVIII : *Papyrology* : Cambridge University Press, 1985. In-8°, X-293 pages, 8 pl.

Ce très beau volume, publié sous la direction de N. LEWIS et destiné à fêter le centenaire des premières grandes publications de papyrus en provenance d'Égypte, comporte des éditions de papyrus littéraires, des éditions de papyrus documentaires et diverses études. Tous les papyrus littéraires sont grecs, mais l'un des papyrus documentaires est latin : c'est le Ms. gr. class. c 126 (P) de la Bodleian Library à Oxford, une lettre du 6 décembre 293 portant ordre de versement de rations à un certain Alogius, *adiutor memoriae*, tombé malade et devant rester à Césarée (en Palestine ?) alors qu'il suivait Galère pour réprimer une révolte en Thébaïde d'Égypte. La petite et la grande histoires se rejoignent ici et donnent lieu de la part des éditeurs, J. R. REA, R. P. SALOMONS et K. A. WORP, à des commentaires détaillés. On sera également intéressé par les données que fournit un papyrus grec de Washington publié par R. S. BAGNALL : ce fragment qui porte le début d'un édit de préfet, permet en effet de préciser le *praenomen* du troisième préfet de l'Égypte, Publius (et non Gaius comme on le pensait ordinairement) Petronius ; l'histoire des Petronii, leur passage de l'ordre équestre à l'ordre sénatorial sous Auguste s'en trouvent éclairés. Les études qui constituent la partie finale de l'ouvrage permettent de préciser d'autres points d'histoire générale, comme la réalité de l'interrègne entre Auguste et Tibère (O. MONTEVECCHI), mais surtout d'histoire de l'administration (voir en particulier la très importante étude de D. HAGEDORN, avec prosopographie, sur le rôle exact d'un membre du conseil du préfet, le dioecète), et bien évidemment de l'armée romaine, M. P. SPEIDEL traitant dans ce domaine du problème des permissions.

Alain BLANCHARD.

I. GALLO, *Greek and Latin Papyrology* (Classical Handbook 1). University of London, Institute of Classical Studies, 1988. In-8°, XII-153 pages, 16 pl.

Ce livre est la traduction anglaise, avec quelques additions et corrections, de l'*Avviamento alla papirologia greco-latina* publié par I. GALLO à Naples en 1983. Il inaugure une collection de manuels destinés à commémorer le cent cinquantième anniversaire de l'Université de Londres. Dans cette présentation brève et agréable de la discipline, l'auteur fait la part belle à la papyrologie littéraire, et, à l'intérieur de celle-ci, aux papyrus d'Herculanum. Un sous-chapitre est consacré aux papyrus littéraires latins (p. 64-66) et un long paragraphe donne une information précise sur le Gallus de Qasr Ibrîm, mais rien n'est dit des doutes portés, dès 1984, sur l'authenticité de ce document. La typographie est honnête, les planches parfois un peu pâles.

Alain BLANCHARD.

M. LEJEUNE, *Recueil des Inscriptions Gauloises* (*R. I. G.*), sous la direction de P.-M. DUVAL, volume II, fascicule 1, *Textes gallo-étrusques, textes gallo-latins sur pierre* — 45e supplément à *Gallia*, éditions du C. N. R. S. : Paris, 1988, 196 pages.

Le volume II du *corpus* des inscriptions gauloises entrepris sous la responsabilité de P.-M. DUVAL doit comprendre l'ensemble de la documentation gallo-étrusque et gallo-latine, à l'exclusion des calendriers (COLIGNY, VILLARDS D'HÉRIA) qui ont fait l'objet du volume III, par P.-M. DUVAL et G. PINAULT, paru en 1986, et des légendes monétaires, qui sont réservées pour le volume IV, que doit publier J.-B. COLBERT de BEAULIEU avec B. FISCHER. Mais ce livre ne représente que le premier fascicule, comprenant l'ensemble des documents gallo-étrusques (6 textes, 3 sur pierre et 3 graffites vasculaires) et les seules inscriptions gallo-latines sur pierre (ou sur bronze dans le cas du document du Vieil-Évreux), au nombre de 16. Mais on ne peut qu'approuver le choix qui a été fait de publier d'abord cette série de textes, avant que ne puisse être achevé le travail, forcément plus long, concernant l'*instrumentum* gallo-latin, beaucoup plus abondant et de lecture et d'interprétation souvent encore plus difficiles. On retrouve dans cette seconde contribution de M. LEJEUNE à l'entreprise (il avait fait paraître en 1985 le volume I, consacré aux textes gallo-grecs) la même perfection formelle dans la présentation qui avait déjà caractérisé la première. Chaque inscription est présentée avec photographie (lorsque du moins elle n'a pas disparu), dessin et transcription du texte en capitales latines. Les notices sont exhaustives — on s'en doute — sur le plan linguistique, avec présentation et discussion des interprétations proposées. Parfois on note des améliorations par rapport aux études précédentes de l'auteur lui-même : nous pensons ainsi à la question de la distinction, souvent difficile à opérer, dans les textes d'écriture lépontique, entre le M et le signe de sifflante forte, qui joue un rôle notamment dans le cas du texte de Verceil : M. LEJEUNE propose ici une solution claire, compte tenu de l'inclinaison des jambages latéraux. Mais il en va de même aussi bien pour les éléments topographiques (avec cartes et plans à l'appui), les faits concernant le contexte archéologique ou le type de support (on trouve ainsi pour le pilier des nautes de Paris une bonne présentation de la question des piliers à figures), ou les données relatives à l'histoire des découvertes (avec les documents anciens reproduits en fac-similé). C'est dire l'enrichissement de la conception par rapport au *corpus* de Dottin : on a affaire à une étude complète de la documentation, dans tous ses aspects. On trouve de suggestives synthèses sur les questions qui se posent : sur l'adaptation de l'alphabet lépontique

à la notation du gaulois (pour laquelle il est vrai la question de la reprise occasionnelle du *chi*, à qui on reconnaîtra volontiers avec M. LEJEUNE une valeur de spirante plutôt que de sonore, à la manière vénète, méritera peut-être une reprise, compte tenu de l'apparition de ce signe dans le nouveau document lépontique de Casteletto Ticinese, de la fin du VI[e] siècle, cf. COLONNA et F. M. GAMBARI, *S. E.*, 54, 1988, p. 119-164), l'évolution de cette écriture, ou l'intéressante question des mécanismes psychologiques sous-jacents à la réalisation de bilingues comme les textes de Todi et de Verceil. D'un bout à l'autre le livre fourmille de suggestions, souvent de grande portée, et aussi bien sur le plan institutionnel (distinction, à partir de l'iconographie du pilier des nautes, entre des classes d'âge) ou sur le plan religieux (la notion d'un terrain « commun aux dieux et aux hommes », affirmée dans le document de VERCEIL, soulignée à juste titre comme profondément celtique et non-latine, rapprochée des conceptions cosmogoniques connues par les données irlandaises impliquant une unité primitive de l'univers, recréée rituellement en des temps et des lieux déterminés). Un petit détail à corriger : la lecture *lecate* sur laquelle s'était fondé J. HEURGON pour l'inscription étrusque *TLE* 233 = *CIE* 5093, ce mot étant rapproché du *lekatos* de Briona, semble devoir être abandonnée (voir C. De SIMONE, *Annali della Fondazione per il Museo C. Faina*, 2, Ovieto, 1983-1985, p. 92-93, H. RIX, *Studi in onore di G. Maetzke*, Rome, 1984, p. 463-464).

Dominique BRIQUEL.

Jean-Baptiste GIARD, *Catalogue des monnaies de l'Empire romain. II. De Tibère à Néron* : Paris, Bibliothèque nationale, 1988, 183 pages, 56 pl.

En 1976, J.-B. GIARD publiait le premier volume de ce catalogue, consacré à Auguste. Le tome deux nous conduit de Tibère à la mort de Néron. Pourquoi, dira-t-on, entreprendre une telle œuvre? De nombreux musées du monde entier ont déjà publié leur catalogue. Le British Museum, qui est peut-être (dans ce domaine du moins) le plus célèbre de tous, a commencé le sien dès 1923, grâce à H. MATTINGLY. Est-ce bien utile de suivre si tard un si glorieux exemple?

On peut répondre hardiment par l'affirmative, et cela pour trois raisons. La première est qu'il est utile de mettre le matériel de nos collections nationales à la disposition du monde savant; cela peut faciliter d'innombrables études de métrologie, d'iconographie, de style. La deuxième est que les conservateurs préfèrent avec raison que l'on étudie les richesses dont ils ont la garde dans des livres plutôt que sur les plateaux des médaillers : les manipulations qu'occasionnent les demandes des visiteurs provoquent parfois des désagréments sur lesquels nous jetterons un voile pudique... La troisième raison, la plus importante peut-être, est que la publication d'un catalogue offre toujours une excellente occasion pour remettre de l'ordre dans les collections : on débusque les faux, on reclasse les variantes, et telle monnaie que l'on croyait perdue se retrouve trois plateaux plus loin, dans une alvéole où elle n'avait pas sa place. Et voilà aussi pourquoi la rédaction d'un catalogue est une œuvre de longue haleine!

Le nouveau volume de J.-B. GIARD comporte donc tous les éléments habituels de ce genre d'ouvrages. L'introduction comprend : une étude sur les ateliers et sur la fabrication des monnaies, avec une liste des coins qui ont survécu (on en compte 19 de Tibère à Néron, qui viennent s'ajouter aux sept connus pour le règne d'Auguste, cf. t. I, p. 18); un examen des contremarques, si abondantes à l'époque de Claude; et naturellement un grand chapitre qui justifie le classement des émissions, règne par règne. Sans que l'on veuille entrer dans des détails trop techniques, signalons à titre d'exemple le problème que pose la date des **dupondii**

CLEMENTIAE et MODERATIONI de Tibère : MATTINGLY et d'autres à sa suite les situaient en 22-23 ; B. LEVICK et SUTHERLAND, dans la nouvelle édition du *R. I. C.*, I, les ont déplacés en 16-22 ; J.-B. GIARD propose de les placer entre 34 et 37, en tout cas après la chute de Séjan en 31, et il a probablement raison. Mais les lecteurs de cette revue trouveront plus d'intérêt à un problème d'ordre général, que nous voulons évoquer maintenant. Depuis 1976, J.-B. GIARD a adopté une position originale dans le classement des monnaies d'or et d'argent de la dynastie julio-claudienne. Alors que la plupart des savants pensent que pour les métaux précieux, l'atelier de Rome a remplacé celui de Lyon sous Caligula, au moment où l'effigie de ce prince fut pourvue d'une couronne de laurier (fin 37-38), J.-B. GIARD soutient qu'il n'en est rien et qu'il faut attribuer tout le monnayage impérial d'or et d'argent antérieur à la réforme de Néron en 64 à l'atelier de Lyon, quelle que soit la forme du portrait de l'empereur (tête nue ou tête laurée). C'est la position que ce savant a maintenue, notamment, dans sa monographie sur l'atelier de Lyon de 43 av. J.-C. à 41 ap. J.-C., parue à Wetteren en 1983. Or C. H. V. SUTHERLAND, dans le *R. I. C.*, I, n'en a tenu aucun compte et J.-B. GIARD, p. 5, se demande si cela est bien raisonnable. Mais H.-M. von KAENEL, auteur d'un ouvrage monumental sur les monnaies de Claude, n'y croit pas non plus, et pas davantage D. W. MACDOWALL, spécialiste des monnaies de Néron. En fait, si la théorie de J.-B. GIARD s'est développée à partir de quelques hypothèses avancées par d'autres à titre plus ou moins expérimental, elle n'a reçu, depuis sa formulation définitive, le renfort d'aucun savant de rang international.

Quoi qu'il en soit, ce nouveau catalogue est rédigé avec le soin et la précision habituels ; les imitations antiques y sont incorporées, ce qui est de bonne méthode. Au contraire, les faux modernes sont rejetés à la fin ; la planche 56 qui les reproduit sera bien utile aux collectionneurs.

En douze ans, J.-B. GIARD nous a donc donné un excellent catalogue des monnaies du Cabinet des Médailles frappées entre 14 et 68 de notre ère ; on n'ose calculer le temps qu'il faudra pour arriver à la fin du monnayage romain d'Occident...

Hubert ZEHNACKER.

André CHASTAGNOL, Marcel LE GLAY, Patrick LE ROUX, *L'année épigraphique*, année 1986 : Paris, Presses universitaires de France, 1989, 1 vol. in-8°, 321 pages.

La première partie de ce volume, consacrée aux *Généralités*, concerne « Les titres de victoire d'Aurélien », puis l'ordre sénatorial du III^e^ siècle ap. J.-C., la *gens* des Iulii Frugi au II^e^ siècle ap. J.-C., les *consulares* dans les provinces impériales prétoriennes aux II^e^ et III^e^ siècles, enfin la famille des Anicii au III^e^ siècle. Concernant l'armée, six mémoires : sur le tribunat laticlave, sur le commandement des troupes dans les provinces sénatoriales (à propos de la Légion III Augusta, sur laquelle on ajoutera maintenant le beau livre de M. Yann LE BOHEC, *La troisième légion Auguste*, Paris, 1989), sur le recrutement des légions pendant le Haut-Empire, sur les privilèges des vétérans, sur les diplômes militaires, leur établissement et leur valeur comme sources. Puis une note sur les prix dans l'édit de Dioclétien, et une autre sur les « ouvriers et artisans au Bas-Empire ».

Le relevé topographique des inscriptions nouvellement découvertes ou publiées commence avec un graffito provenant de la *Domus Aurea* et mentionnant un centurion de la VIII^e^ légion *Gemina Felix*, donc postérieur à 68 : témoin de l'abandon dans lequel fut laissé le palais après la mort de Néron. Une dédicace de monument funéraire (n° 19), provenant du Viale Ardeatino, unit deux époux, qui se qualifient eux-mêmes de *conjuges sanctissimi* (pour cette formulation, on se

reportera à Catulle, 61, 234); elle n'a rien d'étrange). Dans la Vigna Moroni (n° 25) description d'un *cepotaphium* (qui n'est pas ainsi désigné), comprenant, entre autres, un réservoir muni de tuyaux et de robinets et des accessoires permettant les banquets funéraires; date 6 ap. J.-C.

Une épitaphe (n° 46) nomme une certaine *Stercoria*, qui porta ce nom étrange pendant soixante années! Un fragment nouveau des Actes des Arvales se rapporte à l'année 186 ap. J.-C. Il mentionne le *piaculum* habituel *ob ferri elationem*. Parmi les textes intéressant l'onomastique, citons la mention de deux *Feliculae* (n^{os} 80 et 98) et une *Pannychis* (n° 90), et un Cossus employé comme gentilice (n° 94), enfin un *cognomen*, *Nazi*, inconnu jusqu'ici. Au dossier du *Satiricon* on ajoutera (n° 106) un M. Livius Carpus.

A Ostie, l'épitaphe d'un enfant de cinq ans, « *praetor sacris Volkani faciundis* » (n° 112) s'ajoute au relevé établi par J. CARCOPINO, *Origines d'Ostie*, 2^{e} éd., Paris, 1968, p. 41 et suiv. Un fragment (n° 124) mentionne un fils « du roi Juba », qui vient corroborer une hypothèse de M. LE GLAY relative aux rapports de Juba et de Galba, auteur présumé de cette dédicace.

Mais l'une des inscriptions les plus importantes figurant dans ce fascicule est assurément la *lex Irnitana*, publiée ici avec une traduction et des éléments de commentaire (n° 333).

Toujours en Bétique, une inscription (n° 369) datée de 49 av. J.-C. mentionne un « *tribunus plebis pro praetore* », qui n'est autre que Q. Cassius Longinus, qui fut questeur de Pompée en Espagne en 54 et joua le rôle que l'on sait en janvier 49; puis il accompagna César en Espagne, la même année. Il resta ensuite dans la province, non pas comme « propréteur », comme on le dit généralement, mais avec ce titre inhabituel de tribun de la plèbe « en fonction de préteur ».

Une étude de F. SALVIAT (n° 475) suggère que le Q. Curtius Rufus mentionné sur le cadastre d'Orange, pourrait être notre Quinte-Curce.

En Pannonie, une série d'inscriptions aux *Nutrices Augustae*, des II^{e} et III^{e} siècles de notre ère vient enrichir le dossier des « nourrices » de Poetovio. Noter en particulier les inscriptions où un couple prie les Mères pour le salut de leur enfant (n^{os} 546; 565; 567; 568; 569), alors que, jusqu'ici, il n'y en avait qu'un exemple.

D'Olympie proviennent des inscriptions gravées sur des bases de statues qui ornaient le Nymphée d'Hérode Atticus et qui concernent la famille de celui-ci.

De Syrie, une inscription (n° 694) mentionne la construction d'un canal entre l'Oronte et le pied de l'Amanos; travail exécuté sous l'autorité du père de Trajan, entre octobre 73 et septembre 74.

Nous n'avons pu indiquer ici que quelques-unes des publications contenues dans ce fascicule, qui en compte 735.

Pierre GRIMAL.

Gerold WALSER, *Römische Inschrift-Kunst*, Franz Steiner Verlag : Stuttgart, 1988, 296 pages, 127 planches.

Cet ouvrage se présente comme un recueil destiné à un public de débutants qu'il faut sans doute chercher parmi des étudiants d'histoire. Il regroupe cent vingt-sept inscriptions dont le classement rappelle les *indices* du *C. I. L.* Deux pages sont consacrées à chacune. Celle de gauche en contient le texte, la traduction ainsi qu'une bibliographie qui se limite le plus souvent à quelques travaux de langue allemande. Celle de droite offre une reproduction toujours excellente de l'inscription et de son support. A quoi l'on ajoutera, outre les *indices* et une biblio-

graphie de caractère général, trois pages de sigles et abréviations. A elle seule la qualité de la présentation devrait valoir à l'ouvrage la fortune qu'il mérite auprès du public à l'intention duquel il a été conçu.

Jean-Claude RICHARD.

Droit romain.

Arnaldo BISCARDI, « *Auctoritas Patrum* ». *Problemi di storia del diritto pubblico romano* (Antiqua, 46) : Naples, Jovene editore, 1987, 273 pages.

Sous la direction efficace et heureuse de L. LABRUNA, la collection *Antiqua* poursuit sa marche à un rythme soutenu. Elle met en effet régulièrement à la disposition de ses lecteurs soit des ouvrages publiés au siècle dernier et devenus introuvables depuis leur accession au rang de classiques, soit des travaux plus récents mais parus sous forme d'articles qu'elle regroupe à l'intention des spécialistes.

C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les deux mémoires intitulés *Auctoritas patrum* qu'A. BISCARDI publia naguère dans le *B. I. D. R.* (48, 1941 et 57-58, 1952). Le présent volume les reproduit sans modification mais leur ajoute une substantielle mise au point dans laquelle, tout en renouvelant son adhésion pleine et entière au système qu'il expose, l'auteur précise sur quelques points sa pensée. La seule *auctoritas patrum* digne de ce nom est à ses yeux la ratification solennelle par les sénateurs patriciens des décisions votées par les comices. Devenue préalable en vertu des lois Publilia, puis Maenia, cette *auctoritas* se dénatura. Désormais en effet les *patres* se bornaient à exprimer un avis qui était en fait celui du Sénat tout entier. L'ancien état de choses survécut cependant pour les votes des comices dans l'exercice de leurs compétences judiciaires. En matière de plébiscites, la loi de Q. Publilius Philo prévoyait l'*exaequatio* pour les seules *rogationes* tribunitiennes qui recevraient préalablement la « c. d. *auctoritas patrum* » qui était en fait un sénatus-consulte préalable. Quant à la loi de Q. Hortensius, elle eut pour effet d'ôter à cette *auctoritas patrum*/ sénatus-consulte son caractère obligatoire. Appien, *B. C.*, 1, 266 donne à l'auteur l'occasion de revenir longuement sur l'exégèse qu'il avait donnée de ce texte et à laquelle il souscrit toujours sans la moindre réserve. Pourtant son interprétation de χειροτονίας ne laisse pas de faire problème.

Ce dossier impressionnant donne à réfléchir et emporte souvent l'adhésion. Reste que, *stricto sensu*, l'*auctoritas patrum* ne peut guère avoir concerné les plébiscites : cf. sur ce point A. MAGDELAIN, *De l'auctoritas patrum à l'auctoritas senatus*, *Iura*, 33, 1982.

Jean-Claude RICHARD.

New perspectives in the Roman Law of Property. Essays for Barry NICHOLAS edited by Peter Birks : Oxford, Clarendon Press, 1989, X-233 pages.

Ce volume d'hommages est offert au professeur Barry NICHOLAS, qui enseigna pendant longtemps le droit romain à l'Université d'Oxford. Pour lui conserver son unité, les contributions ont été regroupées autour d'un thème : la propriété en droit romain. D'ailleurs le principe en a été soigneusement respecté puisque très rares sont les articles qui s'écartent vraiment de ce thème : à peine peut-on citer un article sur les fiefs ou l'intéressante étude de R. FEENSTRA sur le droit de propriété au XVI[e] siècle. La variété de l'ouvrage tient plutôt à la diversité des approches que permet la notion : tantôt elle est envisagée sous sa forme concrète, par exemple les animaux avec l'article de G. MAC LEOD ou celui de P. BIRKS sur le *partus ancillae*.